



# PAYS de BÉARN

Extrait du Registre des Délibérations  
Conseil du Pôle Métropolitain  
du Pays de Béarn  
Séance du 8 octobre 2021

Date de la convocation : 30 septembre 2021  
Nombre de délégués en exercice : 66



## Etaient présents :

### Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Muriel BAREILLE, François BAYROU, Jean-Marie BERCHON, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Jean-Marc DENAX, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Jean LABOUR, Sandrine LAFARGUE, Isabelle LAHORE, Jean-Yves LALANNE, Philippe LALANNE, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, Marlène LE DIEU DE VILLE, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Fernand MARTIN, Marie-Claire NE, Michel OLIVE, Nicolas PATRIARCHE, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

### Délégués suppléants :

Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Francis PEES), Alain LECHON (a suppléé Frédéric CLABE), Jean LACOSTE (a suppléé Mohamed AMARA), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Fabienne COSTEDOAT-DIU (a suppléé Emmanuel HANON), Jeanine LAVIE-HOURCADE (a suppléé Jean-Yves COURREGES), Robert HAGET (a suppléé Didier REY).

## Etaient représentés :

Daniel LACRAMPE (a donné pouvoir à Monsieur le Président), Martine RODRIGUEZ (a donné pouvoir à Jean-Marc DENAX), Serge CASTAIGNAU (a donné pouvoir à Jean-Marie BERCHON).

## Etaient excusés :

Henri BELLEGARDE, Katty BROGNOLI, Marie-Pierre CABANNE, Françoise COURBIN, Marc DUFAU, Didier LARRAZABAL, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Monique MOULAT, Marc OXIBAR, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Josy POUEYTO, Eric SAUBATTE, Monique SEMAVOINE.

## Etaient absents :

Michel BERNOS, Claude LACOUR, Francis LANSALOT-MATRAS, Jérôme MARBOT, Elisabeth MIQUEU, Valérie RAMEAU, Raymond VILLALBA.

Secrétaire de séance : M. Michel OLIVE

-----

## **N°8 – AMÉNAGEMENT ET PROSPECTIVE : SAISINE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT POUR PORTER ET CONDUIRE UNE DÉMARCHE DE PROSPECTIVE TERRITORIALE**

Le Pays de Béarn a acté, par la délibération du 30 mars 2018 la création d'un Conseil de Développement. Cette assemblée, installée en décembre 2019, peut être saisie ou s'auto-saisir de différents travaux.

Le législateur rappelle que le conseil de développement est notamment consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

Au-delà des actions prioritaires de rayonnement et de promotion territoriaux, le Pays de Béarn souhaite faire émerger différents futurs possibles, différentes visions d'avenir pour son territoire au travers d'une démarche de prospective.

La prospective territoriale est une méthode qui permet de poser les jalons de l'anticipation de l'avenir commun d'un territoire. Cette approche réflexive autorise en retour de mettre en œuvre, le plus rapidement possible, des actions concrètes qui sont autant de jalons permettant d'atteindre l'ambition et la vision qui auront été déterminées par la démarche prospective.

Le Pays de Béarn considère que la mobilisation de la société civile est une condition *sine qua non* de la réussite de cette démarche. Il s'agira de mobiliser le plus largement possible les expertises, les compétences et les forces vives pouvant animer le dialogue territorial nécessaire à une telle démarche.

**Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :**

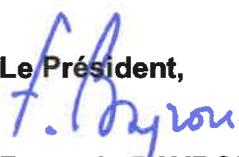
**1 - Approuver la saisine du Conseil de développement pour porter et conduire une démarche de prospective territoriale ;**

**2 - Autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette démarche.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures,

Pour Extrait Conforme,

Le Président,  
  
François BAYROU